

DANS le domaine sous-marin, l'archéologie prend une importance grandissante. L'étude que publie ici ROBERT DIOT rend compte des découvertes les plus récentes et nos illustrations en soulignent la valeur. Le développement de ces recherches nécessite une organisation appropriée : le professeur FERNAND BENOIT suggère la création d'un « Institut d'Archéologie sous-marine ».

M. F. BENOIT, directeur de la circonscription archéologique d'Aix-Marseille (Sud) a été récemment élu membre libre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Le 11 avril dernier, dans les salons du Musée Borély, lui a été offerte l'épée symbolique de sa nouvelle dignité, par un comité groupant, sous la présidence de M. JEAN-RÉMY PALANQUE, doyen de la Faculté des Lettres d'Aix, tous ses amis et disciples qui avaient tenu à manifester à l'éminent archéologue leur sympathie et leur admiration.

Nous publierons dans nos prochains numéros d'autres rapports et documents sur l'archéologie établis et commentés par R. DIOT et C. SANTAMARIA.

La création d'un Institut d'Archéologie Navale

LES sources de l'histoire de la Marine et pour une grande part celles des relations commerciales sont au fond de la mer, qui constitue « le plus riche musée du monde antique » (S. REINACH). Etant donné les moyens actuels d'investigation, limitée en profondeur à 45 mètres, l'archéologie sous-marine apparaît particulièrement riche sur le littoral de la Provence.

Or le développement de ce genre de recherche, née d'un sport et animée par la mystique d'amateurs, avides de souvenirs ou de « trésors », fait échapper trop souvent ce nouveau domaine de l'archéologie au contrôle scientifique, faute d'une législation qui n'est encore appliquée qu'au domaine terrestre (Loi sur les Fouilles du 27 septembre 1941). Les premiers résultats acquis sur les côtes de Provence, où ont été déterminées une vingtaine d'épaves, homogènes, du VI^e siècle avant J.-C. au III^e-IV^e après, entre 25 et 45 mètres de fond et où ont été réalisées les deux premières expériences de Fouilles sous-marines, par le Commandant J.-Y. COUSTEAU au Grand Congloué et par le Commandant Ph. TAILLIEZ à l'Île du Levant, révèlent l'importance de cette section de l'Archéologie, qui est une étape nouvelle de la connaissance du passé, tant au point de vue de l'architecture navale, antique et médiévale que de l'histoire du commerce, de la provenance, de la datation et de la typologie des céramiques et de la numismatique.

Il apparaît donc nécessaire de créer un **Centre d'Etudes sous-marines**, où serait donné un enseignement portant sur l'Architecture navale et l'Archéologie sous-marine, auquel coopéreraient des spécialistes de la Construction navale, de l'Histoire maritime et de la Fouille sous-marine.

Cet Institut, lié à l'activité des Directions régionales des Antiquités du Midi de la France, aurait, outre son rôle d'enseignement, une fonction technique : il serait doté d'un laboratoire d'Architecture navale spécialisé dans le traitement des bois des épaves, leur restauration et leur présentation et d'un



« Centre de documentation d'Archéologie navale », qui existe à l'état embryonnaire au Musée Borély à Marseille, la ville la plus qualifiée pour en être le siège par sa situation littorale et pour la richesse de ses collections d'archéologie méditerranéenne et sous-marine.

L'enseignement de cet Institut fournirait des chercheurs susceptibles d'être employés au contrôle des fouilles sous-marines et éventuellement à la fouille elle-même qui doit être dirigée par des archéologues et faite par des « plongeurs » étant eux-mêmes archéologues ou ayant reçu une formation archéologique.

Il permettrait ainsi de recruter le personnel de direction en vue des fouilles sous-marines contrôlées par la Direction des Antiquités.

Il apparaît en effet indispensable et urgent au point de vue national d'organiser cette section nouvelle de l'Archéologie, née d'expériences françaises, afin d'arrêter le pillage des épaves par des plongeurs de toutes nationalités, disposant de bateaux équipés pour la fouille, qui d'ici très peu d'années auront fait disparaître toute trace de notre patrimoine archéologique à la limite d'une quarantaine de mètres.

Fernand BENOIT

Membre de l'Institut. Directeur des Antiquités de Provence.

Toutes les découvertes

d'épaves antiques

sont à inscrire

à l'actif des plongeurs

sous-marins.